



Les compagnies amenées à investir ce marché

Finance participative : Où en est l'assurance Halal

Reda Harmak

Les assureurs n'ont pas tergiversé avant de se mettre à plancher sur des solutions d'assurance participative. Celles-ci sont indispensables «pour offrir des produits complémentaires aux solutions bancaires islamiques».

Depuis que les choses ont pris une tournure concrète pour la finance participative au Maroc, les futures banques islamiques et les préparatifs de leur lancement accaparent le feu des projecteurs. Pourtant, ces établissements sont loin d'être les seuls acteurs à suivre de près, et plusieurs autres opérateurs méritent l'attention du fait qu'ils sont tout aussi indispensables pour la mise en place de la nouvelle industrie participative. Il s'agit en premier des assurances islamiques, dites Takaful.

Les compagnies d'assurance qui doivent mettre en place ces organismes sont restées jusqu'à présent relativement discrètes sur leurs plans. Cependant, une récente table ronde ayant réuni des responsables au sein des compagnies, en préparation du Salon international de la finance éthique et participative (Sifep), organisé en janvier prochain par l'agence Urbacom, a permis de s'en faire une idée. L'on apprend ainsi que les assureurs n'ont pas tergiversé avant de se mettre à plancher sur des solutions d'assurance participative. Celles-ci sont indispensables «pour offrir des produits complémentaires aux solutions bancaires islamiques», justifie Hakim Bensaid, Project Manager assurance participative chez RMA Capital. Par exemple, les financements participatifs destinés aux acquéreurs de logements ne pourront être proposés aux consommateurs que s'ils sont assortis de l'équivalent de la multirisque habitation dans l'assurance participative.

Des interrogations concernant la gestion technique des futures solutions Takaful

Mais il n'y a pas que cela. Les compagnies assurent qu'elles sont par la force des choses amenées à investir ce marché, appelées à connaître un développement important au niveau national, surtout à voir le rapide rythme de croissance de Takaful dans la région et à l'international.

«Il s'agit aussi de répondre véritablement à une attente du marché», ajoute Zeroual Koudama, directeur général Projet assurance Takaful au sein de Wafa Assurance. Précisons à ce titre que les solutions d'assurance participative sont susceptibles d'intéresser, entre autres, une tranche de la population n'ayant habituellement pas accès aux produits d'assurance, permettant de faire l'inclusion financière de cette cible.

Mais avant de tirer parti de ce nouveau marché, les opérateurs devront relever plusieurs challenges. Le premier porte sur la sensibilisation de la clientèle. L'assurance conventionnelle est déjà caractérisée par un taux de pénétration relativement faible, ce qui dit l'ampleur du défi pour faire connaître les nouveaux produits Takaful, selon les professionnels. Ceux-ci s'accordent en tout cas à dire qu'ils auront bien plus d'effort à fournir que les banques pour initier les consommateurs à leurs nouvelles offres./....

“

A présent, les professionnels sont unanimes sur le fait que l'Etat doit accélérer la cadence pour lancer le plus vite possible son sukuk souverain et garantir la fluidité du futur secteur participatif.

..../....Un deuxième challenge pour les assureurs est qu'ils sont amenés pour l'heure à avancer sur leur future activité d'assurance participative sans réellement connaître les contours de la réglementation. *«L'on n'a pas encore une idée précise du champ d'application de l'assurance Takaful, si elle se limitera à l'assurance des personnes avec des offres de prévoyance et d'épargne ou si elle s'étendra à des produits comme la multirisque habitation»*, explicite M. Bensaid. Ce type d'éléments devrait effectivement être précisé par des circulaires, dont les professionnels ignorent encore la teneur. *«Il n'empêche, il reste possible d'avancer sur nos projets en nous appuyant sur un ensemble d'hypothèses, sachant que certains produits devront nécessairement exister sur le marché»*, relativise M. Koudama.

A cela s'ajoutent encore des interrogations concernant la gestion technique des futures solutions Takaful auxquelles les professionnels n'ont pas encore de réponse. Celles-ci concernent, entre autres, les règles d'investissement auxquelles devront se soumettre les opérateurs Takaful, l'adaptation des concepts de l'assurance et des systèmes d'information aux règles de la charia, les modes d'intervention du Conseil supérieur des ouléma au niveau de l'assurance participative...

La nouvelle industrie participative est supposée prendre son envol d'ici la fin de l'année

Ensuite, le futur écosystème de la finance participative ne sera complet qu'avec la mise en place de certains mécanismes au niveau du marché des capitaux. Il s'agit principalement des certificats d'investissement islamiques, dits sukuk, assimilables aux obligations dans la finance conventionnelle. Ceux-ci s'imposent ne serait-ce que parce que les futurs opérateurs Takaful sont tenus par la réglementation de placer 30% de leurs réserves sur ces instruments, explique Fouad Bendi, directeur général-adjoint de l'opérateur historique sur le secteur de la titrisation, Maghreb Titrisation, qui devrait structurer ce type d'opérations au Maroc.

Les sukuk sont aussi indispensables du fait qu'ils devraient constituer une des solutions les plus commodes pour les banques pour placer leurs liquidités. Une demande existe donc de fait pour les sukuk, d'autant plus qu'ils suscitent aussi l'intérêt des inves-

tisseurs conventionnels, rapporte M. Bendi. Mais la mise en place de ces instruments semble prendre son temps. Pourtant les sukuk ont été les premiers instruments de la finance participative à avoir été réglementés au Maroc, depuis déjà 2013, dans le sillage de la révision de la loi sur la titrisation, rappelle M. Bendi. Ce cadre a été mis en place parce que l'Etat avait l'intention de lancer son premier sukuk souverain à l'époque, et on pensait aussi drainer grâce à cet instrument des capitaux des pays du Golfe pour

financer les entreprises privées qui exprimaient des besoins de plus en plus importants et qui excédaient la taille du marché financier marocain. Mais rien de tout cela ne s'est fait, ce qui a d'ailleurs fait que le Maroc a raté le leadership en matière d'émission de sukuk en Afrique, pointe M. Bendi.

A présent, les professionnels sont unanimes sur le fait que l'Etat doit accélérer la cadence pour lancer le plus vite possible son sukuk souverain et garantir la fluidité du futur secteur participatif. Les opérateurs

insistent bien sur le fait qu'il est indispensable que l'Etat soit initiateur du mouvement car son opération servira de référentiel, notamment en matière de rendement attendu de ces instruments, pour tous les autres opérateurs intéressés par l'émission de sukuk (banques participatives, entreprises privées...). Mais avant d'y venir, plusieurs ajustements réglementaires sont à effectuer. Sera-t-on au rendez-vous d'ici la fin de l'année, date à laquelle la nouvelle industrie participative est supposée prendre son envol au Maroc ?